



**LISTE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en date du douze juin deux mil vingt-cinq, est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Martine LE BRIS, Adjointe et suppléant le Maire empêché.

**Délibération 2025/012 Vote des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2025/2026**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs de cantine applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Délibération 2025/013 Prêt relais**

Compte tenu de l'avance de TVA et des subventions pour financer les travaux de voirie rue du Centre et le plateau multisports, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, un prêt relai maximal d'un montant de 120.000 €, pour une durée de 2 ans au taux Fixe de 2,56%, et autorise Madame l'Adjointe, suppléant le Maire empêché, à signer le contrat de prêt.

**Délibération 2025/014 Convention pour la gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal Saussay/Sorel Moussel**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention pour la gestion du regroupement Pédagogique Intercommunal,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, l'Adjointe suppléant le Maire empêché, à signer cette convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

**Délibération 2025/015 Convention de mise à disposition individuelle de fonctionnaire titulaire**

A compter du 01/09/2025, la commune de Sorel-Moussel, mettra un agent titulaire, au grade d'agent de maîtrise, à disposition de la commune de Saussay, pour une durée de trois ans (renouvelables). Le travail de cet agent est organisé par la commune de Saussay dans les conditions suivantes : activité de service et de surveillance des élèves durant le temps de la restauration scolaire, à raison d'1h10 par jour, soit 4 heures 40 minutes hebdomadaires sur 36 semaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention de mise à disposition individuelle
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, l'Adjointe suppléant le Maire empêché, à signer cette convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

**Délibération 2025/016 Convention de gestion pour la mission d'accompagnement des élèves dans le cadre du service public de transport scolaire**

Il convient de fixer par convention, les conditions dans lesquelles la commune de Saussay exécutera, pour le compte de la Communauté d'Agglomération, l'accompagnement sur les circuits de transport scolaire des élèves de Saussay à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention de gestion relatif à l'accompagnement des élèves dans les transports scolaires
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, l'Adjointe suppléant le Maire empêché à signer cette convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Affiché le 24 juin 2025  
Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe  
Martine LE BRIS

